

Pau, le 24 septembre 2018

**Destinataires :**

Tous les Clubs du Comité des P.A.

## **SENIORS HIVER des PA 2019**

*Du 11 novembre 2018 au 27 janvier 2019*

---

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Veillez trouver ci-joint les renseignements concernant **la Coupe Seniors Hiver 2019** dont la phase éliminatoire se déroulera du 11 novembre 2018 au 16 décembre 2018.

### **PARTICIPATION**

---

- La Coupe d'Hiver 2019 est ouverte à tous les joueurs nés en 2006 et avant.
- Peuvent donc jouer la Coupe d'Hiver les seniors, les seniors + ainsi que les jeunes de 13 ans et plus.
- Les rencontres de toutes les divisions doivent obligatoirement être dirigées par un Juge Arbitre titulaire de la qualification JAE1 ou JAE2. A défaut, le club visité perd la rencontre par disqualification.
- **ATTENTION :**
  1. Tout joueur doit être qualifié pour son club **la veille de la 1<sup>ère</sup> journée**, soit au plus tard, **le 10 novembre 2018**.
  2. **La présentation du certificat médical n'est plus obligatoire** ; il suffira que le joueur présente sa licence avec, sur celle-ci, la mention « En compétition ».
  3. **Classement des joueurs à prendre en compte :**  
**Le classement des joueurs à prendre en compte sera toujours le classement du joueur au jour de la rencontre.**  
**Par conséquent, les classements des joueurs seront actualisés lors de chaque parution du classement mensuel.**  
L'ordre des joueurs au sein de l'équipe est donc amené à évoluer en cours de compétition.  
**Il est de la responsabilité du joueur et de son club de tenir compte du nouveau classement pour composer son équipe du jour.**  
Dans le cas d'un report, ce sont les classements du jour du report qui sont pris en compte et non ceux de la journée qui a été reportée.

### **FORMULE**

---

- La Coupe Seniors Hiver est une épreuve départementale qui ne débouche sur aucune qualification pour une épreuve régionale.
- Elle est disputée par poules de 6 ou 5 équipes.
- La phase finale est à élimination directe.

## CONSTITUTION DES POULES

- **La constitution des poules tient compte en 1<sup>er</sup> ressort des résultats de l'année précédente.**
- Dans un 2<sup>ème</sup> temps, il peut être tenu compte du poids des équipes pour pallier certains forfaits.
- En outre, un club dont une équipe s'est considérablement renforcée ou affaiblie depuis l'année précédente, **peut demander une révision de la position de cette équipe**, d'une division au-dessus ou au-dessous par rapport à celle acquise sur le terrain lors de l'édition antérieure.
- **Seules les demandes écrites seront examinées.**

## DEROULEMENT

- **Phase de poules** : 11, 18 et 25 novembre, 09 et 16 décembre 2018.
- **Rattrapages** : 02 décembre 2018, 06 et 13 janvier 2019.
- **Phase finale** : 1/2 finales : 20 janvier ; finales : 27 janvier 2019

**Possibilité de jouer en semaine après accord des deux capitaines. En cas de désaccord, la rencontre se jouera le dimanche matin à 9 heures.**

### **REMARQUE CONCERNANT LE CALENDRIER :**

Lors de l'élaboration du calendrier il a été malheureusement impossible de dissocier toutes les journées de la Coupe Seniors Hiver de celle de la compétition 16 ans. Vous êtes donc invité(e)s à une réflexion supplémentaire au moment d'inscrire les différentes équipes.

## CONDITIONS DE JEU

1. **Format des rencontres** : pour toutes les divisions: **3 S + 1 D** (*double à 1 pt*), dans l'ordre S3, S2, S1 et D.
2. **La phase finale** :
  - Lors de cette phase, le club qui reçoit se doit de prévoir une solution de repli en cas d'intempéries. Il peut aller jouer dans un club voisin ou chez son adversaire, fournissant alors balles et juge-arbitre.
  - **En cas d'égalité de points** entre les deux équipes (et **uniquement en phase finale**) une partie décisive de double à 10 pts est disputée. (*super jeu décisif à 10 points, 15 minutes après la fin des doubles. Chaque équipe de double est composée parmi la liste des joueurs figurant sur la fiche de composition d'équipe remise au juge-arbitre au début de la rencontre.*)

## DECLARATION DES LISTES DE JOUEURS

**Vous saisissez vous-mêmes la liste des joueurs sur ADOC (liste non exhaustive).**

**ATTENTION aux joueurs ND !**

***Pour régulariser un joueur ND, s'adresser à Stephan BURLAS (burlas@orange.fr).***

## **ENTENTES**

---

Deux clubs peuvent se regrouper pour former une équipe, à condition qu'aucun des 2 clubs n'ait d'équipe engagée dans la catégorie. Ces ententes doivent être soumises avant la clôture des inscriptions à la Commission Sportive (fournir la liste des joueurs concernés avec leur club et leur classement).

## **SAISIE DES RESULTATS**

---

**Rappel** : la saisie informatique des résultats de la rencontre est obligatoire et doit être effectuée le lundi soir dernier délai.

En cas de report la feuille doit toujours être adressée au secrétariat du Comité.

**CLÔTURE DES INSCRIPTIONS : vendredi 12 octobre 2018 (délai de rigueur).**

Salutations sportives.

La Commission Sportive